



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 42883

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au budget sur la réforme de l'administration des finances. Beaucoup d'élus locaux craignent que, profitant de cette réforme structurelle d'envergure, le Gouvernement ne décide la fermeture de nombreuses trésoreries et perceptions situées en zone rurale au profit des plus importantes. Par un courrier en date du 1er février 2000 et adressé à l'ensemble des parlementaires, le Gouvernement a indiqué que la réforme prévoit « le maintien d'un réseau dense de trésorerie rurale, modulé selon la géographie », modulation présupposant des fermetures. Or, dans un entretien publié dans un grand quotidien daté du 27 février 2000, il a été affirmé « qu'avec cette réforme, aucune trésorerie rurale ne sera fermée, aucune commune ne verra partir son service des impôts ». En conséquence et afin d'éclairer les élus locaux face à ces propos contradictoires, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en matière de réorganisation géographique des trésoreries et perceptions, et de lui confirmer qu'aucune trésorerie rurale ne sera fermée dans les prochaines années.

Texte de la réponse

Le projet auquel il est fait référence, annoncé fin janvier, a été retiré en mars 2000. La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie demeure une nécessité largement reconnue par l'ensemble des agents et des partenaires de l'administration. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril 2000, les orientations, décisions et expérimentations d'un nouveau projet ont été présentées. La réforme-modernisation a pour objectif d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple, plus accessible et plus proche pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, des acteurs économiques et des élus. Elle se traduit par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité et d'en tirer le meilleur parti pour les contribuables, les consommateurs, et les petites et moyennes entreprises ainsi que des services nouveaux pour les usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, le réseau du Trésor public va s'engager dans une démarche visant à mieux gérer les flux financiers publics, à mieux contrôler les dépenses publiques, à mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et à mieux conseiller les élus locaux. A travers cette réforme-modernisation conduite dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants, et les élus locaux, et réalisée par étapes notamment à partir d'expérimentations qui débiteront dès septembre prochain, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'attachera à répondre aux exigences de modernité, de transparence et de proximité qui correspondent à la vocation de ses agents comme aux aspirations de l'ensemble des français et de leurs élus. Un dossier présentant le contenu de cette démarche de réforme-modernisation a été adressé à l'ensemble des parlementaires, des maires et des conseillers régionaux et généraux au début du mois de mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42883

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1374

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4805